

Note de synthèse

1. La délibération est basée sur :
 - les articles 3:6 et 3:32 du Code des sociétés et des associations, ainsi que sur l'article L1523-16 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation prévoyant que les administrateurs établissent un rapport dans lequel ils rendent compte de leur gestion ;
 - l'article L1523-13 § 3 du CDLD relatif à l'Assemblée générale du premier semestre en ce qu'elle doit entendre le rapport de gestion et le transmettre à la Cour des comptes après approbation par l'Assemblée générale ;
 - l'article L1523-17 du CDLD et la décision du Comité de rémunération du 16 avril 2024 approuvant son rapport annuel d'évaluation ;
 - l'article L1532-1bis relatif aux listes de présence aux formations et sur l'article L6421-1 relatif au rapport annuel de rémunération du Conseil d'administration tel qu'adopté en séance du 15 mai 2024 ;
 - la décision du Conseil d'administration du 15 mai 2024 approuvant les rapports annuel et de gestion 2023.
2. Ces documents (rapport annuel et rapport de gestion 2023) sont placés en intégralité dans la documentation de séance et sont soumis à l'approbation de l'Assemblée générale. Il est demandé aux actionnaires de se prononcer favorablement sur ces rapports 2023. La décision requiert la majorité simple des voix.
3. Pour la facilité de lecture des mandataires, un bref résumé est proposé ci-dessous :

Rapport annuel

- La structure du document s'articule par **métier** (organisation, cycle de l'eau, cycle des déchets, développement économique, axes digitalisation et décarbonation), mettant en évidence les Objectifs de Développement Durable (ODD) qui y sont associés.
- Le lien est fait avec le **plan stratégique** pour ce qui concerne les projets qualifiés de majeurs.
- Par métier, sont repris les **missions**, l'**interview** de la direction, les **chiffres-clés** et les **faits marquants**.

Notre organisation

▪ Développer de nouveaux services aux communes

Cfr métiers

▪ Développer notre notoriété et favoriser l'accessibilité des services aux actionnaires

- Programme de **rencontres** entre in BW et les collègues communaux initié
- **Implication** des communes poursuivie dans des dossiers majeurs (gestion des déchets, thermographie aérienne, Connect my home, etc)
- Mise en place de **réunions** de réflexion avec les communes quant à la manière dont in BW peut venir en aide aux communes

▪ Ressources humaines

Chiffres clés : 467 **travailleurs** (équivalents temps plein). Taux de **turn over** : 3,6 %.

Faits marquants :

- Diffusion des **passesports de rémunération** au personnel donnant une vue sur l'ensemble des avantages salariaux
- Nouvelle **plateforme de recrutement** interactive et dynamique
- Fondement d'une **plateforme HCM** en vue notamment de la digitalisation des dossiers du personnel

▪ Prévention et protection au travail

Chiffres clés : 22 **accidents** avec incapacité de travail. 887 jours d'**incapacité**. Taux de fréquence des accidents de travail : 33,27.

Faits marquants :

- Mise en place d'un **Comité de pilotage sécurité** afin de déployer une gestion structurée transversale et d'accroître le niveau de sécurité sur le terrain.
- Instauration d'une nouvelle **procédure harmonisée** visant à faciliter le signalement des situations dites OUTFI (presqu'accident/situation dangereuse n'ayant pas entraîné de blessure), AIE (incident entraînant une blessure légère sans incapacité de travail) et accident de travail (incident entraînant une incapacité de travail).

Cycle de l'eau

Eau potable



Chiffres clés

7.534.342 m³ eau potable produits, 5.149.116 m³ achetés, 11.407.604 m³ injectés sur le réseau, 10.384.043 m³ facturés, rendement du réseau de distribution à 90,3 %, CVD à 2,47 €/m³.

Faits marquants

- Gestion de la crise **PFAS**
- Préparation (permis + marché) de la démolition du **Château d'eau de Corbais** en 2024 à remplacer par un double réservoir semi-enterré
- Réalisation d'une première analyse sur les puits dits « à fer » avec placement de sondes de niveau automatiques afin d'éviter la perte de **productivité des puits** en ajustant les débits de pompage en fonction des niveaux de nappe
- Cadastre des **piézomètres de contrôle** à disposition dans les zones de production
- Réalisation d'un diagnostic environnemental dans le cadre du lancement d'un **Contrat Captage** pour nos ressources de Limal
- Phase pilote du projet **Connect My Home**

Assainissement des eaux usées

Chiffres clés

98% de taux d'**équipement** en Brabant wallon ; taux de collecte à 89 % ; taux d'égouttage de 91 % ; 200 km d'égouts **cadastrés** en 2023 ; 162 km d'inspection télévisuelle des réseaux d'égouttage ; 44.390.680 m³ d'eaux usées **traitées** en STEP ; production de 21.292 T de **boues solides** et de 1.266 T de **boues solides séchées**.

Faits marquants

- Retour à l'**équilibre financier** après 3 ans
- Niveau **record d'attribution** de marchés en stations d'épuration et collecteurs depuis 15 ans :
 - STEP/collecteurs : 12 marchés pour plus de 26 M€,
 - Égouts/voiries : 25 avant-projets, 13 projets, 14 attributions de marché
- Nouveau **contrat de service** avec la SPGE pour 20 ans
- Début des travaux de construction de l'**unité de dépotage** des produits de curage d'avaloirs à la STEP de Basse-Wavre
- **Arrêt du sécheur** de boues de Basse-Wavre
- Convention de partenariat pilote pour la **Gestion Intégrée de l'Égouttage** avec Ittre et Wavre
- Sélection des STEP de Rosières et Nivelles pour le projet **ReUSE** permettant d'effectuer des essais de réutilisation de nos eaux traitées respectivement en agriculture et dans le cadre de nettoyages de voiries.

Cycle des déchets



Chiffres clés

Quantité **globale** de déchets collectés : 494 kg/an/hab ; Collecte en moyenne de 113 kg/habitant d'**ordures ménagères résiduelles** OMR (125 kg/an/hab en sac, 62 kg/an/hab en poubelle à puce) ; et de 10 kg/an/hab de déchets **organiques** ; 19,92 kg/an/hab **PMC** collectés en porte à porte ; 103.591 T collectés dans les **recyparcs**, 98.186 T de déchets **valorisés** à l'UVE.

Faits marquants

- Diminution de la **fréquence de collecte** de déchets résiduels (toutes les deux semaines) :
 - 4 communes-pilotes au 1/01/2023
 - 20 communes en 2024 : préparation des marchés publics
- Décision de **mutualisation** des coûts de collecte à partir de 2024
- Inauguration du nouveau **recyparc de Nivelles**
- Préparation du **contrôle d'accès** dans les recyparcs
- Déploiement d'un **plan de prévention** axé sur le zéro déchet, la réutilisation, la propreté publique
- Nouveau **sac en plastique vert** pour la collecte des déchets organiques, plus robuste que le sac compostable
- **Déstockage** au Centre de Transfert (CDT) des 6.000T de déchets ménagers stockés en 2022 lors des travaux sur la ligne 1 de l'UVE
- **Stockage** au CDT de 2.000T d'encombrants pendant les travaux sur la ligne 2 de l'UVE en été et déstockage en automne
- **Travaux ligne 2 UVE**

Développement économique et territorial



Chiffres clés

60.037 m² de **patrimoine immobilier mis en location** pour des Business Centers et Hall-relais ; taux d'occupation de 88,39 % ; 8 nouveaux locataires ; 7,5 **ha cédés** dans les parcs d'activités économiques (PAE) ; 733 **emplois** générés.

Faits marquants

- Approbation par le Gouvernement wallon de la révision du plan de secteur en vue de créer, sur le site de la **Sablrière à Mont-Saint-Guibert**, une zone d'activité économique industrielle, une zone naturelle et une zone agricole. Objectif : créer un Parc d'Activités Economiques thématique dédié à la valorisation des déchets, l'économie circulaire et l'autonomie énergétique.
- Introduction au Gouvernement wallon du dossier de révision du plan de secteur en vue de l'inscription d'une **Zone d'activités économiques mixtes à Marbais**
- « **Sur le champ** » :
 - Accueil des occupants (brasserie coopérative de l'Orne, made in BW, Bon.comme)
 - Pose de la première pierre
 - Plan de rénovation / réaménagement, notamment pour l'accueil de Wooster et Les coins de champ
 - Subsidés :
 - 1.563.000 € « Valorisation des biens à haute valeur patrimoniale »
 - 493.990 € « Relocalisation alimentaire » pour l'installation d'une laverie de légumes et de chambres froides à destination des producteurs du Brabant wallon
- Pilote du développement du site « **Croix 1** » à Ramilies du Schéma de Cohésion Territoriale de la Croix de Hesbaye visant la création de « New Places Of Working »
- Inauguration de la seconde phase d'équipement du Parc d'affaires « **Les portes de l'Europe** » à Nivelles nord
- Mise en service des infrastructures du nouveau parking du **crématorium** & poursuite des travaux d'agrandissement


Décarbonation et Digitalisation

Chiffres clés :

53.964 MWh d'électricité produite et 40.414 MWh consommés → **Neutralité énergétique** : 134 % avec une **autoproduction** de 27 %.

Ratio d'énergie propre produite par rapport à la consommation : 36 %

Faits marquants :

- Création d'un **département interne** : Transition numérique et durable → POLLEC, Smart City, IT, SMI, énergie
- Engagement d'un **chef de service** Risques et système de management intégré
- **POLLEC** :
 - Engagement 2ème coordinateur supracommunal
 - Thermographie aérienne
- Smart City : **Open Data**
 - 4ème mission Référent Smart Région
 - Préparation plateforme e-zy BW
- Programme Digitalisation interne 
- Réévaluation des conditions du projet **PIPER-BW**



Fondation Bâisseurs d'étoiles

- Marche caritative « **Marcheur au grand cœur** »
 - 11 février - 14 mars 2023
 - 1.250 km en 32 étapes de LLN (MIC) jusqu'à Monaco
 - Mobilisation in BW : organisation, navettes, souper, équipe de 28 marcheurs ayant parcouru ensemble 247 km.
 - +/- 20.000 € répartis entre 3 associations (dont Bâisseurs d'étoiles)

- Tournoi caritatif de **Padel**
 - 17 septembre 2023
 - 40 joueurs dont 6 représentants in BW
 - +/- 1.000 €

- Récolte de **bouchons** en plastique
 - 15 octobre 2022 - 15 octobre 2023
 - 960 kg récoltés

- Octroi d'une bourse à **The Belgian Kid's Fund**
 - 25.000 €
 - Financement d'une chercheuse pendant 1 an (avec récurrence sur 3-4 ans)
 - Maladies rares, orphelines, pathologies lourdes ou délicates

Rapport de gestion

Principaux risques, incertitudes et opportunités

Risques

- Projet global de **gestion des risques** initié → définition d'une méthodologie adaptative visant à mutualiser l'identification, l'évaluation et le traitement des risques
- Multiplication d'articles dans la presse sur les **paramètres émergents** dans certains cas à charge des distributeurs d'eau
- Garantir un financement juste et équitable de la **politique de l'eau**
- **Taxe CO₂ UVE**
- Combler la capacité de l'UVE avec les **DIB**
- Classement des **mâchefers** en déchets écotoxiques
- Site de grand intérêt biologique **SGIB** du PAE « Les Portes de L'Europe » Nivelles Nord : impact potentiel sur les futurs acquéreurs
- Attractivité & Rétention des talents - Pénurie de main d'œuvre technique

Incertitudes

- Application pratique du nouveau **contrat de service** avec la SPGE
- Nouvelles missions dont les contours ne sont pas bien définis : **GIEg** (Gestion Intégrée des Egouts), **CAI** (Gestion des Contrats d'Assainissement Industriel)
- Financement des travaux de **réhabilitation des égouts** et de la gestion des **eaux parasites**
- Contrôles **PFAS UVE**
- **Partenariats publics-privés** suite au nouveau décret déchets
- Schéma de développement du territoire (**SDT**) : réduction des artificialisations des terrains, gestion des compensations, reconnaissance BW pôle majeur
- Infrastructure et équipement de la ZACC de l'**Espérance** à Braine-le Château
- **Fluctuation des prix** des fournitures et sous-traitants

Opportunités

- **Plateformes sectorielles EAU**
- Construction unité de **biométhanisation**
- Etude de nouveaux lieux de **résidences économiques**
- Réalisation d'un **Diagnostic territorial** pour les communes (inscription centralités dans le cadre du SDT/SDC)

Proposition de décision

Le Conseil communal (provincial), réuni en séance publique,

Considérant que la Commune/ Ville (Province) est actionnaire d'in BW ;

Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation et spécialement les articles L1122-10 et L1122-13 (L2212-11 et L2212-22) relatifs aux réunions et délibérations des conseils communaux (conseil provincial) et l'article L1122-30 (L2212-32) relatif aux attributions du conseil communal (conseil provincial) ;

Vu les articles L1523-11 à L1523-14 du même code relatifs aux Assemblées générales des intercommunales ;

Vu l'article L1523-23 du même code stipulant que l'ordre du jour de la séance du Conseil communal suivant la convocation de l'Assemblée générale doit contenir un point relatif à l'approbation des comptes ou un point relatif au plan stratégique ;

Vu l'article 10 des statuts de ladite intercommunale;

Considérant que la Commune/ Ville (Province) a été régulièrement convoquée à participer à l'Assemblée générale du 26 juin 2024 par convocation datée du 15 mai 2024 ;

Considérant que la Commune / Ville (Province) doit être représentée à l'Assemblée générale par cinq délégués, désignés à la proportionnelle, trois au moins représentants la majorité du conseil communal (provincial) ;

Considérant que les délégués rapportent à l'Assemblée générale, la proportion des votes intervenus au sein de leur Conseil et qu'à défaut de délibération du Conseil communal (provincial), chaque délégué dispose d'un droit de vote correspondant au cinquième des actions attribuées à l'actionnaire qu'il représente ;

Vu les points portés à l'ordre du jour de la susdite Assemblée;

Attendu que la Commune/ Ville (Province) souhaite, dans l'esprit du code précité, jouer pleinement son rôle d'actionnaire dans l'Intercommunale; qu'il est opportun dès lors que le Conseil communal (Conseil provincial) exprime sa position à l'égard des points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée précitée;

Attendu que par délibération du Conseil communal (provincial) du **X**, la Commune/ Ville (Province) a désigné ses délégués à l'Assemblée générale d'in BW, s'agissant de Messieurs et Mesdames **X**.

Décide :

- de se prononcer comme suit sur le point n° 2 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire d'in BW association intercommunale relatif aux rapports d'activités et de gestion 2023:

	Voix pour	Voix contre	Abstentions
2. Rapports d'activités et de gestion 2023			

- de charger le Collège communal (Collège provincial) de veiller à l'exécution de la présente décision ;
- de transmettre la présente délibération à l'intercommunale précitée et aux délégués au sein de la susdite intercommunale.